

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 6

Rubrik: Economie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Taux nominaux et taux réels

■ **En dépit des milliards de bénéfices engrangés par les banques, les taux d'épargne sont quasi nuls. Pourtant il n'y a pas tromperie.**

Explications.

Un lecteur ulcéré me transmet copie de la lettre qu'il a adressée au directeur général d'une grande banque suisse, dans laquelle il se plaint de «la réduction catastrophique des taux de l'épargne depuis avril 2003», décidée «en commun accord de toutes les grandes banques», à des niveaux qu'il considère comme «une réelle moquerie envers notre population épargnante et prévoyante», eu égard notamment aux «bénéfices jamais vus à ce jour» présentés par les susnommées.

Les taux d'intérêt n'ont de fait cessé de baisser en Suisse depuis le début des années 90, lorsqu'ils avaient culminé à 7% pour les taux à long terme (rendement des obligations par exemple), et à plus de 9% pour les taux à court terme (taux du marché monétaire). Les dépôts d'épargne, naturellement moins bien rémunérés que des formes plus risquées de placement, obtenaient à fin 1992 un peu moins de 5,4% de la part des banques cantonales, et presque 5,8% de la part des grandes banques. Alors, évidemment, les 0,5% offerts aujourd'hui par les premières, ou les 0,8% offerts par les secondes, font pâle figure en regard des niveaux atteints douze ans plus tôt, et jurent avec les milliards de bénéfices qui scandalisent notre bon peuple.

A cela, deux ou trois explications sont nécessaires. Premièrement il faut, même si le distinguo paraît subtil, clairement séparer

la part d'intérêts qui ne fait que compenser l'inflation de celle qui constitue une vraie rémunération, et que l'on appelle pour cette raison taux d'intérêt «réel». Au début des années 90, lorsque le taux d'intérêt servi sur les dépôts d'épargne avoisinait les 5,5%, le taux d'inflation frisait les 6%. Le taux d'intérêt «réel» était donc pratiquement nul. Aujourd'hui que l'inflation moyenne ne dépasse guère 0,6%, le taux d'intérêt «réel» est pareillement nul, voire légèrement positif. En dépit des apparences, le bon peuple suisse ne se fait donc pas trahir par les banques, même si, vraisemblablement, il n'a guère conscience des ravages que l'inflation peut causer au pouvoir d'achat de l'épargne, et préfère recevoir du 5% quand l'inflation est à 6%, plutôt que du 0,5% lorsque l'inflation est quasi inexistante. C'est ce que l'on appelle être victime d'illusions monétaires.

Afflux d'épargne

Deuxièmement, il faut savoir que le niveau moyen des taux d'intérêt n'est pas déterminé par les banques, mais résulte d'un côté de l'importance de la demande de crédits, et de l'autre de l'ampleur de l'afflux d'épargne dans les banques. Or il se trouve qu'aujourd'hui l'épargne est abondante: entre 2000 et 2003, les crédits accordés en Suisse par l'ensemble des banques ont augmenté d'à peine 6% pen-



C. Bozzoli

dant que l'épargne augmentait, elle, de 17%. En d'autres termes, les banques n'ont pas besoin de toute l'épargne qui afflue en ce moment vers elles, et peuvent se permettre de baisser les taux qu'elles servent sur les dépôts d'épargne.

Enfin, aussi mirobolants qu'ils puissent paraître, les bénéfices nets des grandes banques ne doivent plus grand-chose au niveau des taux d'intérêt. Alors que, en 1990, ces banques dégageaient une marge brute de 2,5 milliards de francs sur les seules affaires d'intérêts (différence en-

tre intérêts créanciers et intérêts débiteurs) pour une marge brute totale de 13 milliards, elle n'en dégageaient plus douze ans plus tard qu'un peu plus de 3 milliards pour une marge brute totale de l'ordre de 34 milliards. A l'heure actuelle, les grandes banques – comme la plupart des autres banques d'ailleurs – tirent l'essentiel de leurs bénéfices nets du produit des commissions et du rendement de leurs propres placements de portefeuille.

Marian Stepczynski

Transparence du 2^e pilier

Depuis avril, cinq mesures permettent d'obtenir la transparence au niveau de la gestion des institutions de prévoyance.

1. Renforcement de la gestion paritaire et cours de formation.
2. Uniformisation des normes de gestion comptable.
3. Obligation de tenir une comptabilité séparée pour chaque fondation gérée.
4. Information aux assurés sur diverses questions (primes, prestations, etc.).
5. Cas de résiliation de contrats d'assurances soumis à des dispositions qui prennent en considération les intérêts des assurés et leurs avoirs.

Renseignez-vous auprès de votre institution de prévoyance.